



## Une lettre de mission pour la poursuite de la création du Parc national

Le 28 septembre 2015, la Ministre de l'Ecologie a adressé une lettre de mission au Préfet coordonnateur du projet de Parc national. Elle donne un cadre pour la conduite du dossier qui se résume en 3 points :

- Un soutien réaffirmé de l'Etat pour la création du 11<sup>e</sup> Parc national,
- La nécessaire reprise du dialogue avec les acteurs agricoles qui ont manifesté des inquiétudes à l'égard du projet.
- La rédaction rapide d'une nouvelle feuille de route à destination du Groupement d'Intérêt Public en charge de la préfiguration du Parc national pour finaliser le projet.

C'est donc avec une volonté de réunir tous les acteurs du territoire autour de la table de travail que la Ministre rappelle que le projet se poursuit. Le report de l'arrêté de prise en considération initialement prévu est donc un signe d'apaisement adressé au monde agricole. En complément, le Préfet coordonnateur a souhaité étendre cet appel d'ouverture à tous les acteurs du territoire

En tant que Président du Conseil d'administration du GIP, **Guy DURANTET** salue le message de **soutien de la Ministre au projet**. Représentant de tous les acteurs du territoire membres du GIP - habitants, élus, opérateurs socioéconomiques toutes filières confondues – **il souligne son attachement à un dialogue permanent avec l'Etat** dans toutes les phases du projet et notamment lors des travaux de rédaction de la feuille de route. Celle-ci doit définir un cadre de travail clair entre l'Etat et le GIP pour conduire les travaux menant à la création du Parc national dans le cadre d'une coopération affirmée et avec une prise en compte des attentes du territoire.

**Guy DURANTET rappelle l'attention que porte le territoire sur les retombées socioéconomiques attendues du Parc national.** Ce projet est une opportunité pour nos territoires ruraux voire « hyper-ruraux » qui aspirent à une revitalisation tant démographique qu'économique. Il accueille donc avec intérêt le message de la Ministre lorsqu'elle écrit que ce projet doit être « ambitieux et porteur de développement ».

Guy DURANTET se projette dans les étapes à venir. **Il sera très vigilant pour assurer le maintien des activités économiques pratiquées aujourd'hui dans la zone « cœur » du futur Parc national.** Le rôle de production de la forêt doit être réaffirmé ainsi que le maintien de la chasse et des pratiques traditionnelles (affouage, cueillette). De nouvelles activités sont à promouvoir autour du tourisme ou de la recherche scientifique par exemple.



Guy DURANTET rappelle enfin que la réussite de ce projet dépendra de la capacité des acteurs à travailler ensemble. Ils écriront alors un projet porteur d'ambitions nationale et internationale et apportant des réponses concrètes aux questions posées aujourd'hui sans réponse.

